

La Directive Européenne Inondation et ses déclinaisons locales

26 Novembre 2015

Atelier de l'aua/T « Risque Inondation et adaptation de la Ville »

Cécile GHIONE

DREAL MP
Service des Risques Naturels et
Ouvrages Hydrauliques
Division Prévention des Risques
et Prévision des crues

Fabienne ATHANASE

DDT 31
Service Risques & gestion de
crise
Unité Prévention des Risques



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

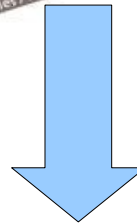
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Rappel : Risque = Aléa(s) X Enjeux

Aléa



Aléas : phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée



Enjeux vulnérables



Enjeux : personnes, biens, systèmes, ou autres éléments présents dans les zones de risque et qui sont ainsi soumis à des pertes potentielles



Risque

L'exposition au risque inondation Aujourd'hui en France :

1 français sur 4
1 emploi sur 3

- Débordements de cours d'eau et ruissellement

17,1 millions d'habitants
9 millions d'emplois

- Submersions marines

1,4 millions d'habitants
850 000 emplois

20% des habitations exposées sont de plein-pied



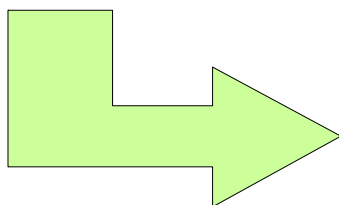


Cadre européen La directive Inondation

Directive européenne du 23/10/07



Réduire les conséquences négatives des inondations



santé humaine



environnement



patrimoine
culturel



activité
économique

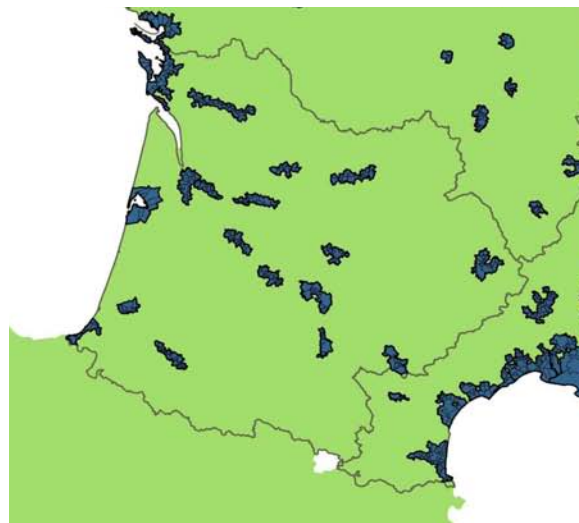


Une nouvelle dynamique initiée par la Directive Inondation



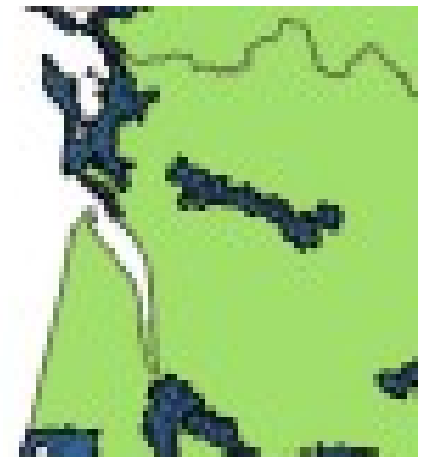
National

*Stratégie
Nationale*



Bassin
hydrographique

*Plan de
Gestion des
Risques
Inondations*



Territoires identifiés
comme à Risque
Importants
d'Inondation (TRI)

*Stratégie
Locale*



déclinée à différentes échelles



Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation

Arrêtée le 7 octobre 2014



Objectifs



← sécurité des populations



← coût des dommages



← délai de retour à la normale

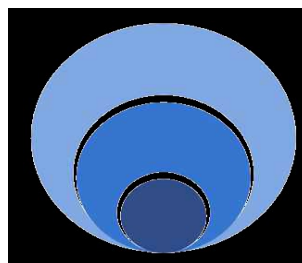


Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation

Principes directeurs



Solidarité



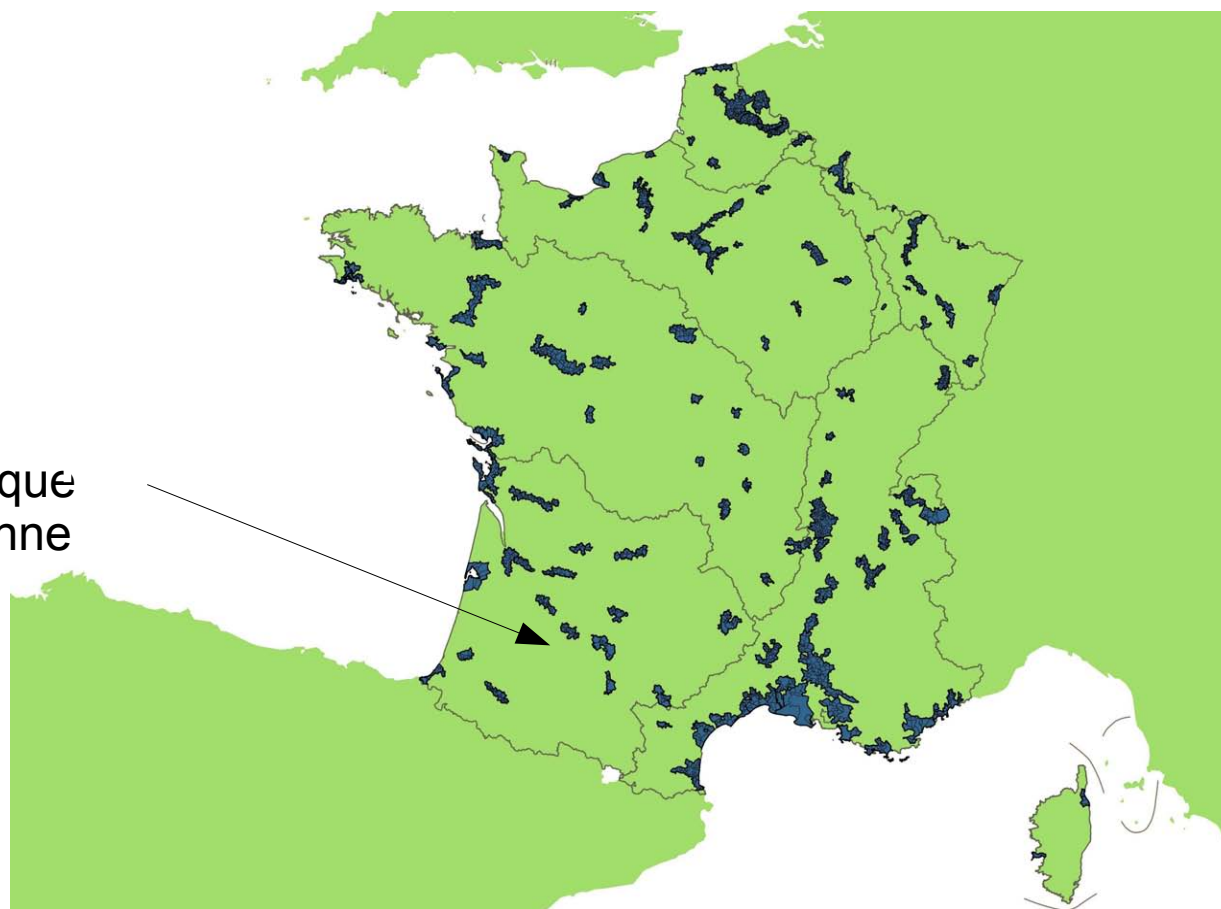
Subsidiarité



Synergie

Mise en œuvre sur le Bassin (*District*) Adour-Garonne

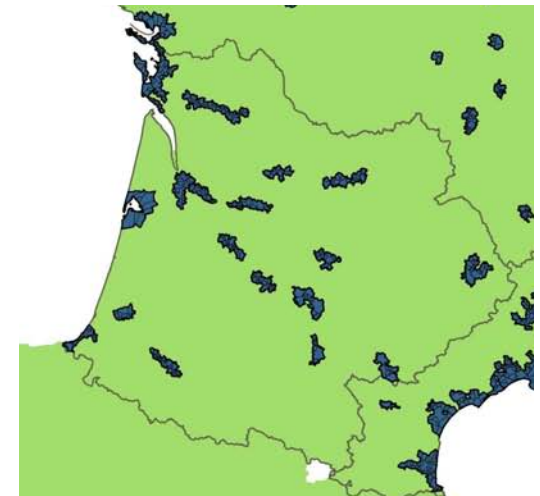
Bassin
hydrographique
Adour Garonne



Sur le Bassin Adour Garonne

Sont potentiellement exposés aux Risques d'inondation :

**1,4 million de personnes
(20 % de la population du bassin)**

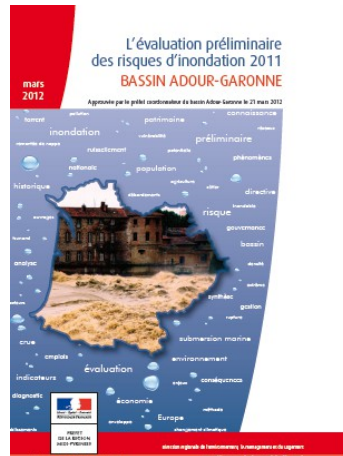


- **Des outils déjà mis en œuvre par l'action publique :**
 - » 20 programmes d'actions de prévention des inondations PAPI et plans de submersion rapides PSR (en projet ou déjà en cours de mise en œuvre)
 - » plus de 2 000 Plans de prévention des risques inondation ou littoraux (PPRi et PPRI) prescrits ou approuvés
 - » des plans ORSEC
 - » des plans communaux de sauvegarde (PCS)
 - » un dispositif de vigilance et de prévision des crues opérationnel 24h/24 et 7j/7

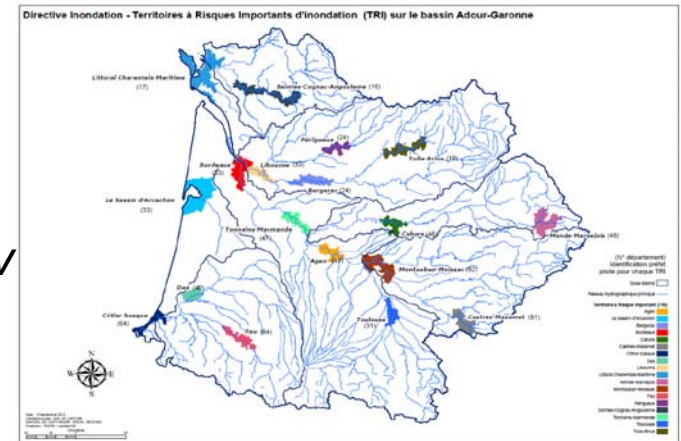
...

Point d'avancement de la directive inondation sur le bassin Adour Garonne

1 - État des lieux : EPRI (arrêté PCB mars 2012)



2 - Identification des 18 TRI (arrêté PCB janv 2013)



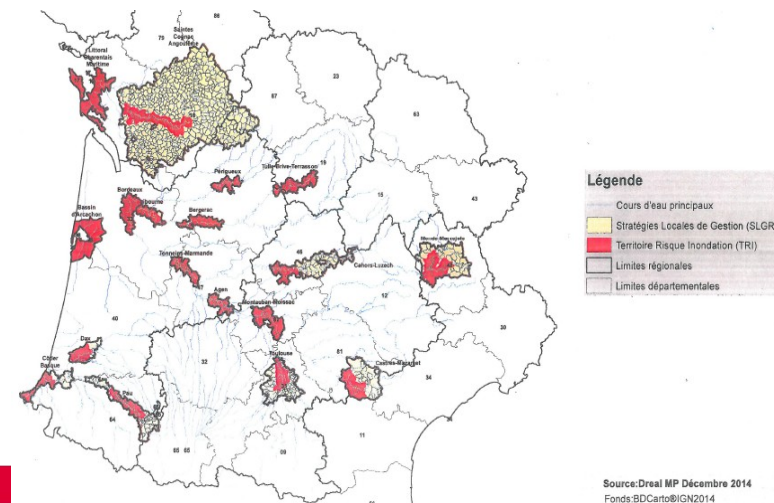
3 - Réalisation de la cartographie risque des TRI (arrêté PCB déc 2014)



4 - Plan de Gestion des Risques d'Inondation (consultation de déc 2014 à juin 2015)

Devra être approuvé par le PCB avant le 22/12/15

5 - Élaboration des stratégies locales (liste arrêté PCB mars 2015)



PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (2016-2021)

Document de cadrage sur le bassin Adour-Garonne



- **S'inscrit dans le cadrage national (SNGRI)**
- **Représente une opportunité pour apporter un cadre commun aux actions mises en place sur le bassin et garantir leur cohérence**
- **Permet d'accompagner les dynamiques engagées (Programmes d'action de prévention des inondations PAPI, et plan de submersions rapides) et de susciter des dynamiques de gestion intégrée là où elles apparaissent nécessaires.**
- **Est élaboré progressivement : mis à jour tous les 6 ans**
- **Portée juridique du PGRI : Les programmes et décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (SAGE), les schémas régionaux d'aménagement, les PPRi et les documents locaux de planification (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec le PGRI**



PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Contenu du PGRI

1 - Introduction : Cadre réglementaire, processus d'élaboration, caractéristiques, articulation SDAGE, gouvernance et processus d'élaboration

2 - Présentation du Bassin Adour Garonne et diagnostic des risques inondations : caractéristiques générales et bilan de la politique de gestion des risques d'inondation (dispositifs et outils existants)

3 - Les 6 Objectifs stratégiques et 48 dispositions associées s'appliquent à l'ensemble du bassin dont ses 18 TRI

4 - Synthèse des SLGRI : pour cette première génération de PGRI :

- * « Fiches d'identité » des TRI
 - * Cartographies Risques des TRI
 - * pas d'objectifs spécifiques aux TRI = Les 6 objectifs du PGRI pour le bassin et ses 18 TRI
- Périmètre : à minima celui du TRI / Délais d'approbation fixé à fin 2016

5/ Annexes : annexes inondation des plans ORSEC, rapport évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale, schéma directeur de prévision des crues

PGRI et SDAGE 2016-2021

Les champs de compétence respectifs des PGRI et des SDAGE ont donc été fixés au niveau national.

Sont **réservés au PGRI** les objectifs et dispositions relatives à :

- l'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité,
- la conscience du risque d'inondation et l'information des citoyens,
- la prévision des inondations et l'alerte,
- la préparation et la gestion de crise,
- le diagnostic et la connaissance relatifs aux enjeux d'inondation et à la vulnérabilité,
- la connaissance des aléas.

Les domaines **communs au PGRI et au SDAGE** sont :

- la préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau,
- l'entretien des cours d'eau,
- la maîtrise des ruissellements et de l'érosion,
- la gouvernance à l'échelle des bassins versants.



Préfet coordonnateur de
bassin Adour-Garonne



Objectifs stratégiques du PGRI

SNGRI

PGRi bassin Adour-Garonne

**Bassin
AG**

**18
TRI**

SLGRI

6 objectifs stratégiques

1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions

2 dispositions – 1 commune au SDAGE

2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés ;

9 dispositions

3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

12 dispositions – 1 commune au SDAGE

4. Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité

12 dispositions – 2 communes au SDAGE

5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements

8 dispositions toutes communes au SDAGE

6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection

5 dispositions – 1 commune au SDAGE

3 Objectifs



PRÉF
DE LA RI
MIDI-PYRÉNÉES

TRI Toulouse



***La directive inondation et ses
déclinaisons locales : les
territoires à risques importants***



PRÉFET
DE LA
HAUTE-GARONNE



Les territoires à risque important

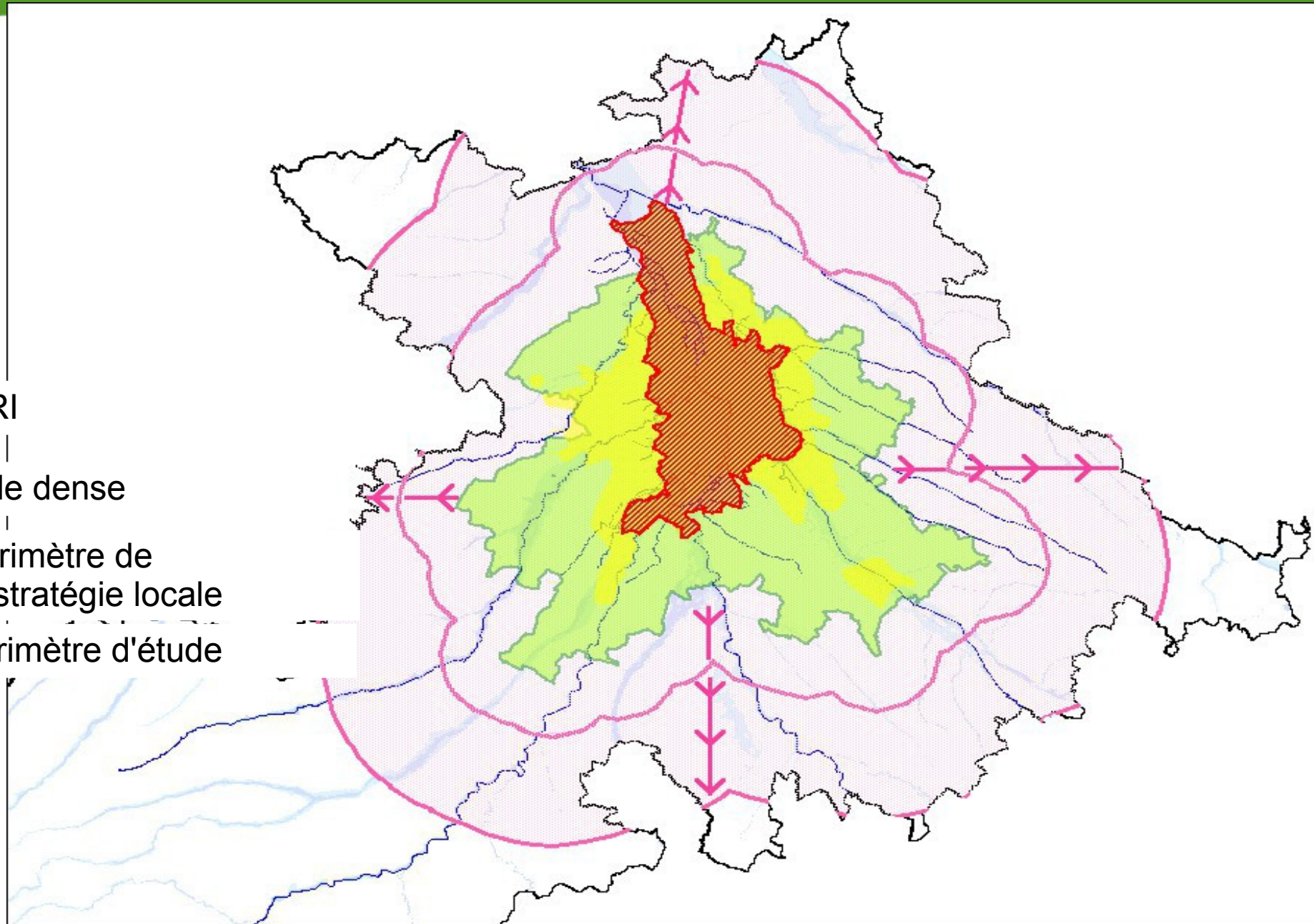
- ▶ Il s'agit de « poches d'enjeux » en zone inondable. Les conséquences d'une inondation sur ces territoires seraient particulièrement dommageables.
- ▶ L'arrêté du 27 avril 2012 définit les critères de délimitation des TRI :
 - ▶ *Nombre d'habitants en ZI*
 - ▶ *Nombre d'emplois en ZI*
- ▶ Définis à l'échelle communale.
- ▶ Sur ces territoires, une cartographie doit être réalisée pour trois types de crue : « fréquente » (trentennale), « moyenne » (au moins centennale) et « exceptionnelle » (millénale)

Le TRI de Toulouse



Le périmètre de la SLGRI

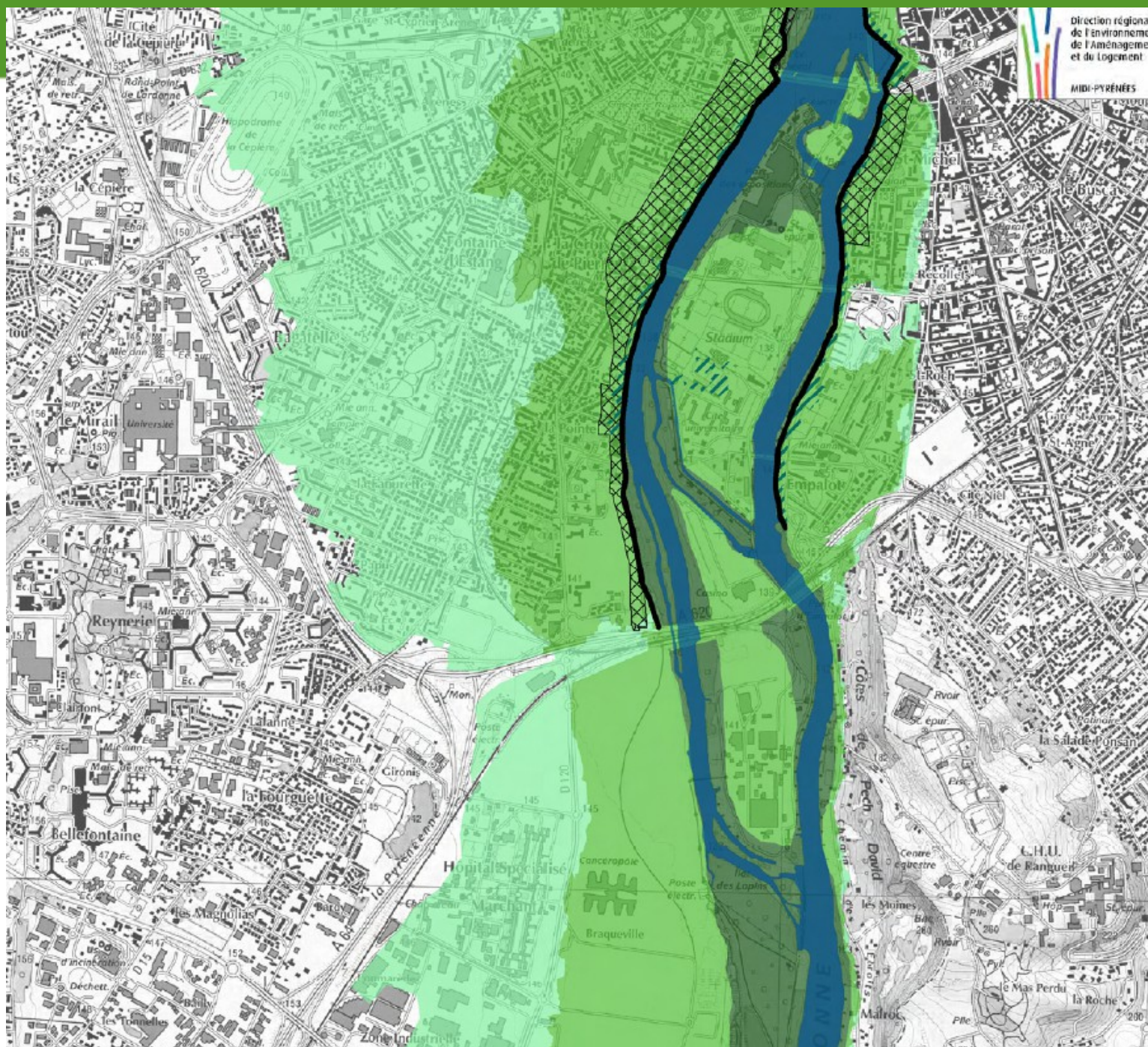
- TRI
- Ville dense
- Périmètre de la stratégie locale
- Périmètre d'étude



La stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)

- ▣ Le cadre des SLGRI a été arrêté par le PCB le 11 mars 2015
- ▣ La SLGRI décline les objectifs du PGRI en prenant en compte les spécificités locales.
- ▣ Le périmètre de la SLGRI du TRI de Toulouse est celui des 4 EPCI concernés + commune de Plaisance-du-Touch
- ▣ La SLGRI doit être arrêtée avant fin 2016
- ▣ Le rôle de l'État est de faire émerger une gouvernance locale et d'identifier un chef de file (structure porteuse) pour l'élaboration de la SLGRI

Les cartes du TRI



Utilisation des cartes du TRI

- ▶ Réduction de la vulnérabilité en zone de crue fréquente (zones refuges, batardeaux, mise hors d'eau des équipements sensibles, etc)
- ▶ Maîtrise de l'urbanisation en zone de crue moyenne (événement de référence des PPRI)
- ▶ Gestion de crise adaptée à chaque niveau d'aléa
- ▶ Adaptation des installations les plus vulnérables, polluantes ou nécessaires en cas d'inondation à l'aléa exceptionnel (grandes infrastructures, établissements de secours, ICPE...)